Département de la Haute-Saône N°4

Commune de Chambornay-Lès-Pin
70150

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 SEPTEMBRE 2026

Le 08 septembre 2026 à 20H00 le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme la Maire, Gaëlle BOISSON.

Présents : Mmes Aurore BRAILLARD, Isabelle CARLIER, Gaëlle CHAZE-SERGENT, Sandrine MEZIERE,
Mrs Fabrice ANDRE, Germain BRAILLARD Jean-Yves CREVOISIER, Pascal DEL GROSSO, Maxime PETREMENT

Absent excusé : Mr David GUERINEAU, a donné pouvoir à Aurore BRAILLARD

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Mme Aurore BRAILLARD.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal
- Règlement du cimetière et formulaire de réservation de places
- ONF : Facturation dématérialisée pour les ventes de bois
- ONF : État d'assiette des coupes 2027
- Taxe sur les logements vacants
- Plan de sauvegarde communal
- CCID
- Conteneur à verres
- Arrêté de mainlevée de l'arrêté de mise en sécurité
- Arrêté lié au démarchage commercial
- Carte avantages jeunes
- Retour sur le passage du Tour de France et la soirée festive
- Feux d'artifice
- Questions diverses

1/ Approbation du Procès-verbal du dernier Conseil Municipal

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité des membres présents le procès-verbal du dernier Conseil Municipal et en autorisent sa diffusion.

	Pour	Contre	Abstentions
Votes	11	0	0

2/ Règlement du cimetière et formulaire de réservation de places

Mme la Maire présente le règlement du cimetière et le formulaire de réservation, sur lesquels il a été rajouté le tarif des tombes doubles comme évoqué lors du précédent conseil.

Pour les attributions d'emplacements il est rajouté la précision que les places sont attribuées dans l'ordre d'arrivée des demandes.

Ces nouveautés pourront faire l'objet d'un article dans le canard.

3/ ONF : Facturation dématérialisée pour les ventes de bois

L'ONF ne pratiquait pas, jusqu'à maintenant, la e-facturation dématérialisée qui est à présent obligatoire.

Après échanges et délibérations les membres du Conseil Municipal, acceptent à l'unanimité l'e-facturation de la part de la part de l'ONF et autorisent Mme la Maire à signer la convention proposée dans ce cadre et tous les documents s'y rapportant.

	Pour	Contre	Abstentions
Votes	11	0	0

4/ ONF : Etat d'assiette des coupes 2027

La vente de bois dans les parcelles 6 et 7 a permis d'obtenir 23.802,00 euros TTC.
Au Chanois une vente organisée par l'ONF va permettre de vendre 250 tonnes de copeaux bois pour la somme de 4.000€ environ.
Il est prévu d'effectuer un broyage de ligne pour nettoyer les lignes des bois de ronces …. Ces travaux sont évalués à 2.560 euros de travaux de bois.

L'affouage sera proposé cette année parcelle 11 dans la Côte de Vaux et dans la 26 aux Brûleux.

Après échanges et délibérations les membres du Conseil Municipal, acceptent à l'unanimité cette assiette de coupe pour l'année 2027.

	Pour	Contre	Abstentions
Votes	11	0	0

5/ Taxe sur les logements vacants

Mme la maire explique que l'État a décidé de regrouper la taxe sur les logements vacants et la taxe d'habitation sur les logements vacants. Elle évoque les éléments relatifs à cette taxe connus à ce jour.

La mairie doit à présent prendre la décision de l'appliquer ou non sachant que si la commune décide de ne pas l'appliquer avant le 1er octobre 2026, c'est la communauté de communes qui pourra décider de l'appliquer et de toucher le résultat de cette taxe.

Le taux de cette taxe n'est pas à voter maintenant, il sera fixé lors du vote du budget primitif et des taxes communales.

Après échanges et délibérations les membres du Conseil Municipal, acceptent à l'unanimité que cette taxe soit appliquée sur la commune.

	Pour	Contre	Abstentions
Votes	11	0	0

6/ Plan de sauvegarde communal (PCS)

Deux réunions sur ce thème sont réalisées avec la communauté de communes.
Les 5 membres du conseil qui constituent la commission communale « PCS » évoquent l'avancée de ses travaux concernant la rédaction du DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs) et du plan de sauvegarde.
Il reste à finaliser le questionnaire qui sera distribuer dans toutes les boîtes aux lettres du village ainsi qu'une communication via Le Canard et les panneaux d'affichage.

7/ CCID

Mme la maire présente les personnes qui ont été retenues par la Préfecture pour constituer la commission communale des impôts directs (titulaires et suppléants).

8/ Conteneur à verres

Le conteneur à verre situé route de Chambornay à Vregille a été retiré, car il était situé trop près des fils électriques, ils gênaient le camion de collecte. Ce retrait aura, selon le SYTEVOM, une incidence sur notre village car il était situé très proche de Chambornay et celui présent rue du Gros Chêne est souvent déjà bien rempli.

Notre agent communal a agrandi un peu la plateforme du conteneur situé rue du Gros Chêne pour qu'un second conteneur soit installé à côté du premier. Si cette organisation ne s'avère pas concluante, il pourra être déplacé.

9/ Arrêté de mainlevée de l'arrêté de mise en sécurité

Mme la Maire rappelle l'arrêté pris à l'automne 2025 pour un bâtiment privé dangereux (tuiles qui tombaient sur la voie publique et appentis en risque d'éboulement).
Une réunion a eu lieu en mairie, avec la quasi-totalité des héritiers et le notaire chargé de l'indivision.
Les héritiers se sont mis d'accord sur les modalités de mise en sécurité, et les travaux ont été réalisés.
Les travaux ayant été effectués conformément aux recommandations, la levée de cet arrêté a pu être prise.

10/ Arrêté lié au démarchage commercial

Un arrêté municipal a été pris afin d'obliger les démarcheurs procédant au porte à porte de se déclarer en mairie à minima 10 jours auparavant. Mme la Maire évoque également les horaires auxquels ce démarchage est possible. Cette décision permettra de prévenir les habitants via l'application PanneauPocket et éviter ainsi le risque de malversation. Cette information sera donnée aux habitants sur le prochain Canard.

11/ Cartes avantage jeune

Suite à la décision d'offrir de nouveau la carte avantage jeune aux habitants âgés de 11 à 22 ans qui la sollicitent, 19 cartes ont été distribuées le 4 septembre. A cette occasion un verre de l'amitié a été partagé avec les jeunes présents et leurs parents.

12/ Retour sur le passage du Tour de France et la soirée festive

Beaucoup de retours positifs ont été reçus sur cette journée, sur la décoration, les animations et l'ambiance. Un grand nombre de personnes est venu pour le montage et le démontage des structures lors de cette festivité, les habitants se sont vraiment impliqués dans cette fête qui a été un vrai moment de partage convivial. Mme la Maire réitère ses remerciements auprès de toutes les personnes qui se sont investies, habitants, membres des Gazouilleurs, musiciens, traiteurs et élus et toutes les personnes qui ont participé à ce jour de fête.

13/ Feux d'artifice

Les feux d'artifices prévus le soir du 16 juillet 2026 ont été annulés suite aux arrêtés de sécheresse et d'interdiction préfectoraux pris cet été. Les membres du Conseil échangent sur une future date pour reporter ce tir et souhaitent le proposer à l'Association la Clé des Chamb' le jour de son marché de Noël. Mme la Maire le soumettra à sa présidente ainsi qu'aux maires de Gézier et Vregille.

14/ Questions diverses

- Le moteur des cloches de l'église est défaillant, elles ne peuvent plus sonner à la demande et sonnent de manière désorganisée. Le moteur doit être changé et un devis de 1.500 euros est présenté par l'entreprise qui entretient le clocher. Pour l'entretien de la croix de Saint André et le ballant, un devis de 3.300 supplémentaires a été rédigé. Dans l'urgence le devis de la réparation du moteur a été signé et les autres travaux qui sont reportés depuis plusieurs années et qui commencent à devenir de plus en plus urgents sont envisagés fin 2026 ou début 2027 en fonction du budget.

- Les travaux de réfection des rues des Vignes et du Gros Chêne ont été réalisés, le résultat est satisfaisant.

- Les travaux de réalisation de la mise à l'eau rue des Prés Dessous financés par le Syndicat de la Vallée de l'Ognon ont commencé ce jour.

-Un poteau en bois avec éclairage public rue du Gros Chêne, est abîmé au pied et doit être remplacé car il risque de tomber. Le premier devis est jugé très élevé, un second est sollicité.

- Une entreprise a pris contact avec la mairie pour développer l'énergie solaire en agrivoltaïque (champ de panneaux solaire avec une activité agricole en dessous). Le conseil ne souhaite pas donner suite à cette proposition.

- Lors du dernier conseil communautaire, Enedis est intervenu pour rappeler l'importance de tailler les arbres et les haies vers les fils électriques. Maintenant Enedis facturera aux propriétaires les frais de dommages engendrés par un arbre sur une ligne

- L'application Intramuros a été présentée en conseil communautaire. Elle pourrait remplacer Panneau Pocket, actuellement financée par la Communauté de communes, si le conseil communautaire en prend la décision car elle offre plus de possibilités.

-La communauté de communes du Val Marnaysien englobe 45 communes, de Haute-Saône et du Doubs, depuis 2017. Le président souhaite travailler sur un projet de territoire. Un bureau d'étude va travailler sur ce projet en débutant par des groupes de travail qui se mettront en place par bassin. Chambornay lès Pin dépend du bassin Pin – Emagny – Recologne. La première réunion de ce bassin aura lieu le 26/10 à Emagny. Tous les membres des conseils municipaux intéressés y sont les bienvenus. Mme la Maire transmettra l'invitation lorsqu'elle sera reçue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à Chambornay-lès-Pin le 08 septembre 2026

La Secrétaire de séance
A. BRAILLARD

La Maire
G. BOISSON